

Salaberry-de-Valleyfield, le 21 janvier 2014

Chères citoyennes, Chers citoyens,

En ce début de l'année 2014, permettez-moi de vous souhaiter, en mon nom personnel et au nom des membres du conseil municipal, une année de santé et de bonheur, puissiez-vous poursuivre avec sérénité votre engagement à l'égard de vos familles, de votre travail et de votre communauté de façon à la rendre meilleure et plus susceptible de vous offrir un milieu de vie qui vous ressemble.

De se retrouver au début de cette année pour vous présenter officiellement les prévisions budgétaires pour 2014 apparaît un peu inusité. Ça n'a pas été dans les habitudes du conseil municipal, du moins depuis les 20 dernières années, d'entreprendre la nouvelle année avec un discours budgétaire. Bien que le sujet se prête aux discussions dans les soirées familiales du temps des fêtes, cette année a été différente pour les raisons évoquées en fin d'année 2013 et nous souhaitons vous les rappeler rapidement.

D'abord 2013 a été témoin d'une élection municipale et les contribuables ont choisi d'élire un nouveau conseil qui offrait à la fois stabilité et nouveauté en introduisant trois nouveaux conseillers. Comme un budget municipal découle d'actions passées de budgets précédents et de plans d'intervention qui ont un impact dans le futur, il était sage de prendre le temps nécessaire pour positionner le budget à venir dans sa perspective de développement de la ville et de confirmer ou non certaines orientations dans le contexte de l'élection de fin d'année dernière.

D'autre part, le gouvernement du Québec annonçait, en septembre dernier, sa décision de modifier le régime des transferts fiscaux aux municipalités. Désormais, le remboursement de la TVQ aux municipalités sera modifié et réduit, ce qui représente un impact d'environ 1,7M\$ de revenus en moins pour la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet.

De plus, en octobre dernier, la société Évimbec, chargée de produire le rôle d'évaluation des propriétés établies dans notre ville, déposait le nouveau rôle triennal d'évaluation en vigueur pour 2014, 2015 et 2016. Ce rôle a été déposé en pleine période électorale et il était difficile à ce moment d'apprécier l'importance des impacts sur le prochain budget, d'une part, et sur les comptes de taxes des contribuables campivallensiens. Nous reparlerons de ce sujet dans le présent discours.

Puis, l'entente fiscale de cinq ans entre le gouvernement du Québec et les regroupements municipaux, notamment l'UMQ (Union des municipalités du Québec) et la FQM (Fédération québécoise des municipalités) s'étant terminée le 31 décembre 2013, il était difficile d'anticiper ce qui résulterait, en termes de revenus, des transferts fiscaux aux municipalités qui seraient issus de la nouvelle entente en cours de négociation. Le gouvernement a déjà réduit le transfert de la TVQ, il a aussi réduit les redevances aux municipalités sur le recyclage des matières résiduelles, la tendance actuelle est donc, si elle se maintient, que les villes devront participer davantage à la réduction du déficit gouvernemental.

Un autre élément important à prendre en considération est que les programmes financiers gouvernementaux supportant les investissements dans la réhabilitation de nos infrastructures sont arrivés à terme et sont en renégociation entre les paliers fédéral et provincial. Il reste peu ou pas d'argent dans ces fonds de

programmes ce qui nous impose de ralentir nos investissements jusqu'à ce que ces fonds soient renfloués si on veut, bien sûr, profiter de subventions pour accomplir le travail que nous avons à faire pour mettre à jour nos infrastructures.

Enfin, un nouveau paramètre fait son apparition dans le discours des villes en ce qui a trait aux responsabilités budgétaires, il s'agit du déficit actuariel des fonds de retraite des employés municipaux. Ce déficit représente, pour la Ville de Salaberry-de-Valleyfield seulement, un montant d'environ 10M\$ et les modalités de gestion de ce déficit commencent à exercer une pression sur le budget municipal, mais ce n'est pas unique à notre municipalité. Des négociations avec les représentants des employés sont en cours.

Voilà, la table est mise pour la présentation de ce discours du budget. Nous nous sommes prévalus d'une disposition de la *Loi sur les cités et villes* qui nous permet de reporter d'un mois l'adoption du budget à la suite d'une période électorale, pour mieux affronter les défis que nous pose aujourd'hui cet exercice budgétaire.

L'année 2014 s'est donc amorcée et c'est sur un fond de tempête de neige, de verglas et de variations en yo-yo de la température que nous sommes entrés dans cette nouvelle année qui s'annonce, malgré tout, riche en projets et en engagements municipaux. On n'a pas vu passer l'année 2013. Les grands travaux entrepris au cours des dernières années ont permis d'embellir notre ville et nous font la voir avec un visage plus accrocheur. Les citoyennes et citoyens ont apprécié la persévérance du conseil dans sa volonté de poursuivre les investissements et les mises en chantier de travaux d'infrastructures dont plusieurs ont été amorcés au cours des quatre années du mandat précédent. Ces travaux d'importance transforment actuellement notre paysage urbain et les

commentaires élogieux et de satisfaction qui nous sont régulièrement acheminés invitent sans doute le nouveau conseil à poursuivre les efforts entrepris et nous confortent dans le choix des projets retenus; nos gens sont fiers et ils nous le disent. Ces projets ont tous un but commun : celui d'améliorer la qualité de vie et le mieux-être de nos concitoyens. Notre ville s'embellit, la capitale régionale que nous sommes rayonne et assume pleinement son leadership régional et national.

Prioriser le développement économique afin de créer de l'emploi en poursuivant intensivement le programme de réhabilitation de nos infrastructures tout en profitant des programmes gouvernementaux de subventions, voilà l'engagement que prend le nouveau conseil en ce début de mandat. Il nous faut donc maintenir le cap à ce niveau et les projets en cours d'exécution ou de planification témoigneront de l'importance donnée par le conseil en respect de cet engagement.

La mise en service des voies d'accès constituant l'autoroute 30/A530 a fait l'objet de nombreux commentaires de la part de nos concitoyens. Il est vrai que l'apport de l'A30, en termes de développement économique et de positionnement stratégique de notre Ville, est indéniable. Il y a toutefois des inconvénients importants qui viennent changer notre façon d'occuper la ville, de s'y déplacer et de la vivre au quotidien. C'est une composante nouvelle dont nous devons tenir compte, apprivoiser et adapter au fonctionnement et aux transformations de nos infrastructures.

Ce nouvel accès à notre ville nous permettra, dans le futur, d'orienter les décisions du conseil en considérant leurs effets structurants sur notre économie locale et régionale. L'arrimage de l'A30/A530 avec notre réseau routier intérieur pose un certain nombre de problèmes et nécessite des ajustements, mais des

solutions à court et moyen termes sont envisageables et nous travaillerons avec détermination à leur mise en application. De plus, en y intégrant, d'ici la fin de 2014, la mise en service du terminal intermodal de la compagnie de chemin de fer CSX, Salaberry-de-Valleyfield devient sans conteste un carrefour de transport intermodal incontournable qui donne désormais accès, pour nos entreprises et celles à venir, à l'ensemble des marchés nord-américains. Nous pouvons considérer que nous faisons désormais partie de la porte continentale de transport des marchandises du nord-est américain.

Prendre la décision d'aller de l'avant dans tout projet n'est pas toujours facile et n'est pas une chose évidente. La connaissance des problématiques d'ensemble, la vision globale du développement de notre ville et les réflexions subséquentes qui s'imposent et conduisent à une planification rigoureuse à court, moyen et long termes, avant de passer à l'action, font du travail du conseil un exercice motivant qui impose sa part de rigueur, de prospective et d'analyse. Ce travail demande des heures, de la constance et du suivi, ce qui permet au conseil de mieux planifier, justifier et gérer nos investissements, et ainsi, de mieux contrôler la croissance de notre effort financier et, par voie de conséquence, de notre dette. On ne peut pas imaginer investir autant sans que cela ait d'impact sur l'accroissement de notre dette. Nous avons pris du retard dans la mise à jour de nos infrastructures; toutes les villes du Québec ont pris du retard à ce niveau et s'investissent aujourd'hui dans la modernisation de ces mêmes infrastructures pour être en mesure d'être compétitives et faire en sorte de profiter de la richesse qu'apporte le développement économique. Les occasions où les paliers gouvernementaux supérieurs sont au rendez-vous avec des programmes de soutien financier à l'investissement, dans la réhabilitation des infrastructures, par exemple, sont à saisir, au moment où ces programmes sont mis en disponibilité,

et ce, aux bénéficiaires de nos contribuables. Nous aurons à payer de toute façon, tôt ou tard, pour corriger et améliorer l'ensemble de la tuyauterie désuète de la ville aussi bien le faire en profitant des subventions gouvernementales.

Dans un contexte de marché où au Québec, au Canada et sur le continent même, le développement et la croissance économiques proviennent des villes de notre envergure, les cités régionales, il devient impérieux d'améliorer et de moderniser nos infrastructures afin d'offrir plus et mieux aux promoteurs et investisseurs. Ceux-ci découvrent les avantages de faire affaire avec nous et d'investir ici. La commercialisation de notre ville cible d'abord les gens d'affaires proactifs d'ici et de la région, mais aussi ceux provenant d'ailleurs, susceptibles d'accroître, par leurs projets à court et moyen termes, la richesse foncière de la Ville. Cette stratégie contribue à réduire l'effort fiscal de nos contribuables ainsi que l'amélioration de nos infrastructures profitent d'abord et avant tout à nos citoyens. Il nous faut créer la richesse et la partager à l'ensemble de la communauté.

Notre vision d'avenir sera donc de poursuivre dans cette même veine et de continuer d'assumer le leadership régional et même national en matière de développement économique. Nous avons déjà plusieurs projets en planification pour 2014 dont certains sont même en voie de réalisation. Nos services techniques, à la demande du nouveau conseil, travaillent à planifier plusieurs projets de développement résidentiel dans divers quartiers, lesquels sont destinés à compléter l'offre résidentielle, commerciale, industrielle et institutionnelle de notre ville. Le conseil fera état de l'avancement de ces projets lors de la présentation budgétaire en décembre prochain.

Toutes ces réflexions et cette planification permettent au conseil de mettre la table afin de mieux orienter et prioriser le choix des projets et des stratégies de gestion budgétaire pour la prochaine année dans le but évident d'assurer la croissance de notre ville. Tout cela ne saurait être possible sans l'appui de nos citoyens, organismes et partenaires. Il ne faut cependant pas oublier que nous agissons et ne pouvons qu'agir sur ce dont nous avons le contrôle. La ville exerce un contrôle sur le rendu des services, les travaux publics, la gestion urbanistique et dans une certaine mesure le développement économique. Elle est toutefois à la merci de décisions gouvernementales à bien des niveaux : la protection de l'environnement, l'approbation par l'État de différents travaux, le financement de nos projets, la fiscalité Québec-municipalités. Ce sont autant d'aspects qui nous font parfois réaliser que les villes sont encore considérées comme des créatures de l'État et que ce dernier aime bien nous le rappeler, trop souvent même. Nous sommes régis par la *Loi sur les cités et villes*, par des lois environnementales, par des lois et un régime fiscal bien spécifiques, par des contraintes d'appels d'offres et des codes d'éthiques qui multiplient les limites d'exercice de notre gestion municipale; il faut en être conscient et il est important que nous vous le rappelions.

Une ville, aujourd'hui, ne peut plus fonctionner en vase clos. De plus en plus, nous travaillons avec nos partenaires publics à la réalisation d'objectifs communs de bien-être des citoyens qui habitent des milieux de vie qui se côtoient et qui profitent, sur le plan régional des services publics de santé, de transport de personnes, de loisirs, de rendu de justice, de sécurité publique, de gestion de matières résiduelles, d'environnement, d'aménagement de territoire, de développement économique et social, et de bien d'autres services dont la liste serait encore longue à énumérer. Nous avons compris cela depuis longtemps et

nous avons, comme Ville, pris de nombreuses initiatives afin d'agir en bon partenaire de toutes ces instances publiques dont nous profitons tous et toutes des services sur notre grand territoire. La Ville ce n'est plus seulement que des tuyaux, des rues, des trottoirs, de la neige et des ordures; la Ville c'est un vaste chantier humain destiné à assurer le bien-être de la population, voire des individus qui ont fait le choix de vivre ensemble pour partager des ressources économiques, sociales et humaines. Notre rôle c'est d'assurer l'équilibre de tous ces éléments dans les limites financière et humaine des moyens qui sont à notre disposition. Il n'y a plus de richesse nouvelle disponible dans quelque palier gouvernemental que ce soit, et ça nous inclut comme gouverne locale.

Nous nous sommes engagés, il y a près de deux ans, dans une démarche consensuelle visant à associer les missions de nos instances publiques dans l'amélioration de nos services de santé et de bien-être et d'éducation de notre population, le tout dans la perspective d'assurer, voire d'accroître la qualité de vie sur notre territoire et par conséquent, donner un sens commun aux actions publiques qui se multiplient dans notre milieu de vie. Un grand projet « la Cité de la santé et du savoir » est né des réflexions communes du CSSSS (Centre de santé et de services sociaux du Suroît), de la CSVT (Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands), du Collège de Valleyfield et de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. Nous voulons ensemble créer un grand pôle spécialisé dans le domaine de la santé et de l'éducation. Nous y avons consenti et mis en commun des ressources humaines et financières qui nous conduisent à la concrétisation de différents projets visant l'amélioration de services et de qualité de vie dans notre milieu. Plus loin encore, nous partageons notre expertise et nos pouvoirs de gestion de façon à faciliter, pour l'une et l'autre des institutions, le



financement et/ou la mise en place de projets structurants au bénéfice des clientèles et des résidents.

Dans un autre domaine, la Société du Port de Valleyfield poursuit sa croissance et atteint, et dépasse même, d'année en année, ses objectifs de développement et de positionnement. Sa planification stratégique et son plan de développement quinquennal ont été revus en 2013, approuvés par le conseil d'administration du port et sanctionnés par le conseil de ville, cette dernière étant l'actionnaire unique de la corporation portuaire. L'administration portuaire planifie actuellement un important projet d'agrandissement de ses infrastructures; les autorités du port en feront elles-mêmes, au cours de cette année, l'annonce au moment opportun. Le Port de Valleyfield représente, sans conteste, une clé majeure dans notre stratégie de développement économique comme ville. Il est unique et encore le seul port municipal en exploitation au Québec et au Canada. Lorsque nous parlons de Salaberry-de-Valleyfield comme un carrefour continental de transport des marchandises et d'une plaque tournante du transport intermodal en Amérique du Nord, le port est l'un de ces éléments incontournables dans le développement de ce vaste chantier économique de notre région.

D'autre part, nos services d'ingénierie et d'urbanisme planifient plusieurs projets de développement dans divers quartiers de la ville lesquels sont destinés à compléter et/ou ajouter à l'offre résidentielle, commerciale, industrielle et institutionnelle sur notre territoire. La Ville poursuivra également les travaux de construction d'infrastructures de services là où ils sont requis. L'identification plus visible de nos parcs industriels et leur expansion dans les espaces disponibles actuels, selon la demande, font aussi partie des engagements budgétaires que

nous prenons cette année. Nous demeurons, comme Ville, un important propriétaire foncier et continuerons à faire des acquisitions stratégiques de terrains afin de faire face aux demandes futures d'espace à développer; nous voulons contrôler la spéculation dans des secteurs névralgiques propices au développement. C'est donc, encore une fois, la planification d'un programme de travaux ambitieux qui occupera le personnel de l'ensemble des services de notre organisation municipale. Nous demeurerons prudents toutefois dans nos investissements dans l'attente de la mise en place des programmes gouvernementaux de soutien financier aux projets d'infrastructures. Nous voulons profiter au maximum des retombées gouvernementales et nous saurons être patients avant de lancer de vastes nouveaux chantiers. Plusieurs projets sont déjà planifiés cependant et seront mis en chantier tôt cette année de façon à profiter de la disponibilité des entrepreneurs et des prix avantageux des marchés dans la construction. Les villes sont des moteurs économiques importants; nous l'avons démontré dans le passé et saurons prendre notre place, encore une fois, de façon à faire refléter le dynamisme de notre économie.

Nous vivons une période de croissance sans précédent; de nombreuses entreprises, d'ici et d'ailleurs, soumettent des projets d'implantation et/ou d'expansion dans nos parcs industriels, dans les zones commerciales et les secteurs propices à l'habitation. De nouveaux marchés d'affaires s'ouvrent et tout cela nous amène une main-d'œuvre, nouvelle dans certains cas et, par voie de conséquence, nous impose de disposer des outils nécessaires pour accueillir ces nouveaux résidents, les loger et leur offrir les services nécessaires à leur intégration; voilà une excellente raison pour s'investir dans le développement domiciliaire.

La population s'accroît et ce phénomène va s'accélérer au cours des 10 prochaines années. Durant la dernière année, la population s'est accrue de près de 1 % et on peut facilement imaginer qu'à la fin de la présente année, notre population dépassera 41 000 personnes. À ce rythme et avec l'arrivée chez-nous de nouvelles entreprises, déjà annoncées pour certaines, on peut facilement imaginer que nous serons près des 45 000 habitants d'ici les cinq prochaines années. Les commerces vont vraisemblablement profiter de cette croissance et la création d'emplois et/ou la consolidation de ceux existants seront au rendez-vous. Nous devons être fiers d'avoir renversé une situation de décroissance qui a perduré pendant des décennies. Le regroupement municipal nous a certainement donné l'occasion de relever les défis économiques qui s'imposaient pour nous permettre, comme communauté élargie, de reprendre le leadership régional et de nous affirmer comme capitale économique de toute une région. Mais ces succès apportent leur part de problèmes et posent à notre administration des défis quotidiens de cohésion et de planification à l'intérieur de notre ville; il nous faut nous ajuster et régler certains problèmes d'encombrement, d'accroissement de circulation, de mises en chantier et autres, bien sûr. L'amélioration de la qualité de vie passe par des aménagements renouvelés dans les quartiers et la résolution de problèmes plus locaux. Le personnel municipal s'y attaque quotidiennement; ce n'est pas toujours facile parce que les attentes citoyennes sont grandes, mais nous parvenons à corriger les situations problématiques à la satisfaction de la majorité.

L'année 2013 étant chose du passé, nous en sommes à cette période du calendrier où il nous faut faire le bilan de l'exercice financier terminé, en tirer les leçons et conclusions et soumettre à votre attention nos réflexions et

propositions budgétaires pour la nouvelle année, le temps défile à une vitesse telle qu'on a du mal à le réaliser.

Nous en sommes déjà à mettre la table pour cette nouvelle année financière. Au cours du premier trimestre de 2014, le conseil municipal se penchera sur le développement et la mise en application d'une programmation révisée d'investissements puisqu'il veut profiter des avantages que lui offriront les prochains programmes de subventions gouvernementales, lorsqu'ils seront connus, en avril prochain, suite à l'adoption des budgets fédéral et provincial. Entretemps, des travaux reliés aux développements résidentiels, dans les secteurs Grande-Île, Saint-Timothée, les quartiers Saint-Eugène et La Baie seront entrepris, principalement par des entrepreneurs privés. La Ville se chargera de compléter certains travaux de raccordement aux réseaux d'infrastructures de services existants et fera les aménagements convenus par protocole avec les entrepreneurs. Également, les travaux de réhabilitation du rang Sainte-Marie seront complétés; des travaux de réaménagement des accès à l'autoroute A530, et ce, en accord avec ceux prévus au terminal intermodal de CSX seront priorisés donc réalisés au printemps, lorsque la météo le permettra. La construction et la mise en opération d'un complexe 2<sup>e</sup> génération communément appelé « écocentre » sur des propriétés de la Ville, en bordure du boulevard Mgr-Langlois, seront entrepris et complétés afin de répondre à la demande de la population et rencontrer les objectifs de la MRC de Beauharnois-Salaberry ainsi que du gouvernement du Québec en matière de recyclage des matières résiduelles et de matériaux secs. Par conséquent, le taux de récupération et de revalorisation des matières recyclables, lesquelles sont trop souvent transportées aux sites d'enfouissement, faute d'endroit pour en disposer, sera amélioré, réduisant ainsi les charges financières croissantes

associées à la disposition ultime des déchets. Rappelons que le gouvernement du Québec a fixé l'objectif de 0 % déchet destiné à l'enfouissement pour l'année 2020; une autre exigence qui aura sa part d'effets sur les coûts municipaux de disposition des matières résiduelles.

La liste des travaux à réaliser et des engagements anticipés par le conseil vous est soumise dans le cadre de l'adoption du programme triennal d'investissement (PTI) 2014-2015-2016. Notons que cette liste est soumise à titre indicatif et que le conseil n'a pas l'obligation de réaliser la totalité d'un programme aussi ambitieux. Selon les disponibilités financières et les opportunités qui s'offrent au conseil, en cours d'année, ce dernier pourra accélérer, reporter ou même annuler certains travaux.

Nous avons abordé, en début de présentation, la question de la fin de l'entente fiscale entre le gouvernement du Québec et les associations représentant les municipalités. Il y a bien sûr un impact budgétaire en termes de revenus au fait de l'absence d'une entente fiscale mise à jour. Nous avons aussi abordé la question de la modification unilatérale par le gouvernement du Québec de la méthode de compensation à l'égard de la TVQ payée par les villes dans le cadre des travaux qu'elles réalisent et/ou de dépenses qu'elles effectuent. En fait, dans l'entente fiscale préalable du gouvernement et des associations municipales, d'une durée de cinq ans se terminant le 31 décembre 2013, l'objectif d'une compensation par le gouvernement de 100 % de la TVQ payée par la Ville devait être atteint après 2013. Toutefois, par décret gouvernemental annoncé en période électorale municipale, le traitement de la TVQ par Québec, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, prendra la forme d'un remboursement, limité à 62,8 %, calculé sur les dépenses taxables de la municipalité. Cette modification

gouvernementale majeure entraîne pour notre Ville un manque à gagner de 1,7M\$ récurrent, qui se répétera donc d'année en année. À elle seule, cette modification représente, pour l'année 2014, l'équivalent de 4,85 cents par 100 \$ d'évaluation d'augmentation du taux de taxes foncières de base si la Ville choisissait de la faire financer par les contribuables. Le gouvernement du Québec proposait alors aux municipalités, touchées par cette mesure et pour la compenser temporairement, d'emprunter la somme équivalente et de la rembourser sur une période pouvant aller jusqu'à 10 ans; les procédures normales de consultation en lien avec les emprunts auraient, pour les besoins de la cause, alors été suspendues. Emprunter pour combler cette mesure récurrente équivaldrait à emprunter pour payer l'épicerie. Le conseil municipal a plutôt opté pour restreindre la croissance des dépenses d'opération à moins de 0,5 %, pour l'année en cours, et ce, malgré une indexation (IPC) projetée pour 2014 de 1,9 %. Donc, le choix a été d'absorber à même le budget courant ce manque à gagner. Cette décision aura un effet direct sur différents programmes d'activité ou d'investissement existants ou à venir; mais la décision est administrativement plus responsable et respectueuse de la limite de la capacité de payer des contribuables.

Évidemment, dans un contexte où nous faisons face à une réduction importante de nos revenus, nous avons ainsi réussi à absorber la très grande partie de ce manque à gagner et à minimiser, voire presque annuler l'impact financier pour les citoyens sans effectuer de réductions ou de coupures majeures de services.

Également, tel qu'annoncé lors du discours sur la situation financière, prononcé au début d'octobre dernier, un nouveau rôle d'évaluation triennal a été déposé par la firme indépendante d'évaluateurs agréés Évimbec. Ce nouveau rôle est en

vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et valide jusqu'au 31 décembre 2016. Ce rôle, réalisé en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, constitue un outil majeur dans la gestion des finances municipales; le rôle d'évaluation est à la base même des calculs des revenus provenant des taxes foncières de la municipalité, ce qui représente près de 52 % des revenus municipaux. En 2014, la valeur imposable de l'ensemble des propriétés a augmenté de 15,06 % par rapport au dernier rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2013. Plus précisément, on note, pour l'ensemble de la ville, une augmentation moyenne de 14,52 % pour la catégorie résidentielle et de 12,83 % pour la catégorie commerciale. Ainsi, à titre d'exemple, en se basant sur ce nouveau rôle d'évaluation, la valeur moyenne d'une résidence unifamiliale à Salaberry-de-Valleyfield (tous les secteurs inclus) est passée de 164 273 \$ à 188 766 \$, soit une hausse de 14,91 %. On peut consulter en ligne à la page d'accueil du site Internet de la Ville ce nouveau rôle et vérifier la valeur de toutes les propriétés du territoire depuis son dépôt en octobre dernier.

Avant le dépôt du nouveau rôle d'évaluation, la valeur des propriétés évaluées (nouvelles constructions) de l'ensemble de la ville avait augmenté de 58 M\$, soit une hausse de 1,95 % par rapport à l'évaluation globale (assiette fiscale) de 2013. Dans le contexte budgétaire 2014, où nous devons faire face à une diminution de nos revenus provenant du nouveau calcul de remboursement de la TVQ par le gouvernement du Québec, cette augmentation de l'évaluation globale (assiette fiscale) est plus que bienvenue; elle constitue une richesse additionnelle taxable qui absorbera une partie de la perte du revenu issue de la décision unilatérale du gouvernement du Québec. La richesse foncière globale de la Ville dépasse maintenant le cap des 3,5 milliards de dollars pour s'établir à 3 528 189 100 \$.

Mais là ne s'arrête pas les défis à relever en lien avec le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation triennal. L'analyse plus approfondie de ce dernier nous a permis de constater des disparités importantes quand on s'attarde aux variations des évaluations dans différents secteurs constituant la ville de Salaberry-de-Valleyfield, on dénote ce qui suit :

### **Pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield**

La valeur imposable moyenne au rôle d'évaluation pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield a augmenté de 13,63 % par rapport au dernier rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2013. On observe une augmentation moyenne de 13,50 % pour la catégorie résidentielle et de 12,77 % pour la catégorie commerciale. Ainsi, afin de mieux en comprendre l'impact, en se basant sur ce nouveau rôle d'évaluation maintenant en vigueur, la valeur moyenne d'une résidence unifamiliale du secteur de Salaberry-de-Valleyfield passe de 155 478 \$ (évaluation 2013) à 177 101 \$ (évaluation 2014), soit une hausse de 13,91 %.

### **Pour le secteur Saint-Timothée**

La valeur imposable moyenne au rôle d'évaluation pour le secteur Saint-Timothée a augmenté de 17,26 % par rapport au dernier rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2013. On dénote une augmentation moyenne de 15,70 % pour la catégorie résidentielle et de 12,91 % pour la catégorie commerciale. Ainsi, en se basant sur ce nouveau rôle, la valeur moyenne d'une résidence unifamiliale du secteur de Saint-Timothée passe de 167 749 \$ (évaluation 2013) à 194 091 \$ (évaluation 2014), soit une hausse de 15,70 %.



## Pour le secteur Grande-Île

La valeur imposable moyenne au rôle pour le secteur Grande-Île a augmenté de 17,62 % par rapport au dernier rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2013. On dénote une augmentation moyenne de 16,77 % pour la catégorie résidentielle et de 13,07 % pour la catégorie commerciale. Ainsi, en se basant sur ce nouveau rôle, la valeur moyenne d'une résidence unifamiliale du secteur Grande-Île passe de 189 542 \$ (évaluation 2013) à 220 963 \$ (évaluation 2014), soit une hausse de 16,58 %.

De nombreux paramètres économiques sont pris en considération lors du dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation et particulièrement le comportement du marché immobilier dans l'ensemble de la ville à une date fixée, et ce, selon une exigence de la *Loi québécoise sur la fiscalité municipale*. Cette date correspond à une année et demie avant le dépôt du nouveau rôle d'évaluation, soit le 1<sup>er</sup> juillet 2012. Autre élément de grande importance, l'évaluateur indépendant, afin de pouvoir faire des comparaisons de valeurs lors de son analyse, tient compte de l'évolution du comportement du marché immobilier, donc des ventes de maisons, à l'intérieur d'unités de voisinage. Chacune de ces unités de voisinage regroupe un secteur géographique limité où il n'y a qu'une seule valeur de terrain et une même dépréciation ou appréciation économique qui s'applique. La disparité des variations de valeurs du secteur résidentiel de chacun des anciens secteurs, provient en très grande partie des variations importantes des valeurs des immeubles dans ces unités de voisinage.

Je me dois ici de faire un rappel essentiel; ni le conseil municipal et ni le Service de la gestion des finances de la Ville n'ont d'influence sur les évaluations municipales ni sur l'établissement du rôle d'évaluation sur lequel la Ville base sa

structure de taxation. L'évaluateur indépendant établit les valeurs des propriétés taxables en fonction d'une valeur potentielle de vente ou de revente, sur la base de comparaison de ventes dans les unités de voisinage, et en considération du marché en vigueur à la date fixée par la loi. Les méthodologies d'évaluation sont les mêmes dans toutes les villes du Québec et l'évaluateur indépendant est assujéti à l'application de la *Loi sur la fiscalité municipale* en vigueur, loi fixée par le gouvernement du Québec.

Nous déposons donc aujourd'hui les prévisions budgétaires pour la prochaine année. Ce budget découle d'un exercice rigoureux de planification qui nous a amenés obligatoirement à faire le point sur l'année qui s'est terminée le 31 décembre dernier pour ensuite vous faire part des objectifs et des priorités fixés par le nouveau conseil municipal pour 2014. Nous avons tout de même élaboré ce budget avec la volonté de maintenir et, dans certains cas, bonifier l'offre de services de la Ville tout en minimisant l'impact sur le fardeau fiscal des contribuables. Nous avons, faut-il le rappeler, l'obligation d'assurer l'équilibre entre les composantes du développement économique et celles du développement social. Cette recherche de stabilité et d'équilibre entre revenus et dépenses nous impose des limites et nous amène à adopter et appliquer les principes d'une gestion responsable tout en portant une attention particulière à notre enrichissement collectif et, bien sûr, au contrôle de notre endettement.

Les directions de service, sous la coordination du directeur général, ont été, depuis septembre dernier, à pied d'œuvre pour élaborer et soumettre une proposition budgétaire, dont une analyse systématique a été réalisée par votre nouveau conseil municipal dès qu'il est entré en fonction, en novembre dernier. Dans un contexte où nous faisons face à une réduction de nos revenus, il a fallu

consentir des efforts particuliers pour diminuer, dans la mesure du possible, les dépenses tout en préservant une qualité acceptable des services aux citoyens ainsi qu'une modeste marge de manœuvre qui nous permettra tout de même de réaliser les projets jugés les plus importants, voire essentiels pour nos citoyens.

Nous avons donc travaillé ce budget sur la base des éléments où nous pouvons exercer un contrôle. De nouvelles stratégies ou modèles de gestion sont venus nous aider à diminuer nos coûts et à supporter les contraintes extérieures qui ont bouleversé nos façons de faire. Il arrive parfois que des événements inattendus nous forcent à revoir nos méthodes de travail; cela a été le cas cette année. Toutes les décisions, prises par les paliers gouvernementaux supérieurs, qui viennent altérer nos marges de manœuvre financières ont des conséquences sur les choix que nous faisons. De façon particulière, cette année, nous avons fait des choix difficiles, reporté des projets, supprimé des activités et limité la croissance de nos engagements de soutien à différents organismes. Chacun devra donc contribuer à cet effort collectif pour permettre à la Ville de fonctionner sur une base normale sans heurts majeurs, nous l'espérons, pour la majorité des contribuables tout en motivant nos organisations partenaires bénévoles à poursuivre leur déploiement et leur bon travail.

Voici maintenant la présentation sommaire des prévisions budgétaires 2014.

### **LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

Les prévisions budgétaires pour l'année financière 2014 s'établissent à 72 907 827 \$, comparativement à 72 587 390 \$ pour l'année précédente, soit une augmentation de 320 437 \$, représentant une augmentation de 0,44 % par rapport au budget 2013. Cette hausse, inférieure à l'augmentation du coût de la

vie (0,9 %), démontre avec éloquence la volonté du conseil municipal à limiter la croissance des dépenses afin de minimiser l'impact des réductions inattendues des revenus sur le compte annuel de taxes des contribuables.

## **LES DÉPENSES**

Le défi majeur, rencontré dans l'établissement des prévisions des dépenses de ce budget, aura été de limiter les besoins des divers services municipaux pour tenir compte du remplacement de la compensation de la TVQ, par le gouvernement du Québec, et de la perte de revenus en découlant. À titre d'information, concernant les différentes sections de dépenses qui seront plus amplement discutées, il faudra garder à l'esprit que le nouveau remboursement de la TVQ, au taux de 62,8 %, oblige à réduire une grande partie des dépenses taxables des budgets des services. Il importe de préciser qu'un nombre appréciable de catégories de dépenses d'une ville ne comporte aucune taxe à payer et/ou à récupérer et ne vient donc pas aider à réduire les dépenses budgétées; mentionnons entre autres les dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux, les intérêts et le capital remboursés sur le service de la dette, les quotes-parts ainsi que les contributions consenties aux organismes, l'ensemble de ces dépenses représentant environ 50 % du budget total de notre ville. De plus, la Ville doit continuer à prévoir le financement de plusieurs travaux de son programme majeur de réhabilitation des infrastructures municipales mis en œuvre depuis 2009; le financement de ces travaux demandera, cette année, un effort additionnel de 1 128 288 \$. Rappelons que la Ville doit procéder à l'emprunt de la totalité des sommes requises pour financer la réalisation des travaux d'infrastructures sur son territoire, le montant des subventions prévues devant être inclus. Le gouvernement du Québec remboursera, subséquemment, sa part de capital et d'intérêts, sur les projets subventionnés, sur une période

minimale de 10 ans ou encore, selon sa prérogative, sur la période d'emprunt retenue par la Ville, soit en général 20 ans. Le gouvernement du Québec demeure donc responsable du remboursement de sa part de la dette en lien avec des travaux réalisés à Salaberry-de-Valleyfield. Néanmoins, les emprunts à être remboursés par le gouvernement du Québec figurent dans le calcul de la dette globale de la Ville.

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Le budget alloué à la fonction « Administration générale » diminue cette année de 19 356 \$, représentant (0,25 %) du budget antérieur. Cette économie résulte du fait que les dépenses prévues pour la tenue du scrutin électoral de 2013 disparaissent du budget 2014, le prochain scrutin ne devant se tenir qu'à l'automne 2017. Également, des économies provenant de la rationalisation de dépenses dans l'ensemble des activités de la section administrative sont réalisées. Par contre, les provisions pour les indexations salariales à être consenties aux différents groupes d'employés sur la base des conventions collectives et des protocoles d'entente sont incluses à cette rubrique.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Le budget alloué à la fonction « Sécurité publique » diminue de 51 333 \$, représentant (0,49 %) du budget antérieur. Cette diminution s'explique par la diminution de la quote-part municipale pour les services de police de la Sûreté du Québec. À cet effet, la méthode de facturation, par le ministère de la Sécurité publique, pour le service policier, permet de diminuer notre facture d'un peu plus de 115 000 \$. Également, afin d'assurer une meilleure structure du Service des incendies, la Ville procédera à l'embauche de pompiers permanents, ce qui permettra de réduire le nombre de pompiers à temps partiel. Finalement, nous

injecterons un montant additionnel pour la poursuite des opérations du centre animalier SPCA Salaberry-de-Valleyfield.

Une analyse du coût des opérations de la gestion et du contrôle des petits animaux sur notre territoire est en cours. Il apparaît, à la lumière des premières constatations, que les services offerts par la SPCA Salaberry-de-Valleyfield sont aussi utilisés par de nombreux citoyens de communautés voisines. Ces personnes, souvent des travailleurs ou des visiteurs de nos centres commerciaux, profitent de leur passage chez nous pour y abandonner parfois de petits animaux domestiques qui viennent grossir le nombre de bêtes prises en charge par la SPCA. Nous devons prévoir, à cet effet, des ententes intermunicipales ou être plus restrictifs dans l'application des services.

## **TRANSPORT**

Le budget alloué à la fonction « Transport » diminue de 21 035 \$, représentant (0,23 %) du budget antérieur. Cette diminution s'explique, dans un premier temps, par la réaffectation de dépenses salariales de voirie et de déneigement vers la section budgétaire bénéficiant réellement de cette main-d'œuvre, soit « Hygiène du milieu ». Cette diminution est résorbée par des augmentations au niveau de différentes activités, soit le coût des nouveaux contrats de déneigement, l'entretien des arbres dans l'emprise des rues municipales ainsi que l'installation prochaine de bornes électriques destinées à l'alimentation de voitures électriques, dont les endroits stratégiques de localisation restent à déterminer. En dernier lieu, l'effet de remboursement de la TVQ, discuté en introduction de la rubrique des dépenses de ce budget aura, dans ce seul cas, un effet positif sur le budget de cette section puisqu'il permettra une économie sur la quote-part de la Ville à la rubrique du transport en commun.

## HYGIÈNE DU MILIEU

Le budget alloué à la fonction « Hygiène du milieu » diminue de 800 075 \$, représentant (6,10 %) du budget antérieur. Cette baisse, relativement importante et sans coupure de services, est en partie reliée à un nouveau modèle d'opération mis en place pour la gestion des infrastructures de traitement des eaux usées.

Le contrat de services confié à une firme indépendante étant venu à échéance, la Ville a décidé de revoir le modèle de gestion des opérations de la station de traitement en considération de la mise à jour et de la modernisation des ouvrages en cours d'exécution. Notre analyse a permis de conclure qu'il devenait profitable de reprendre, en partie, la gestion de cette activité; cette nouvelle façon de faire génèrera une économie de près de 900 000 \$. La Ville recourra toujours aux services de l'entreprise privée pour les opérations de l'usine, mais dans un cadre de gestion revisitée et plus ciblée. Également, des économies provenant de la rationalisation de dépenses dans l'ensemble de cette section seront réalisées. Toutefois, tel qu'expliqué précédemment à la rubrique « Transport », la réaffectation de dépenses salariales de voirie et de déneigement vient réduire de façon importante cette économie. Il faut noter également différentes économies de coûts reliées aux activités d'élimination des matières résiduelles, de la collecte et du transport des matières recyclables. Ces économies sont absorbées par des coûts supplémentaires reliés aux activités de collecte et de disposition des matériaux secs d'une part, en lien avec la quote-part de la MRC pour le projet de biométhanisation des matières biodégradables, et d'autre part avec les coûts associés à la disposition et au concassage de matériaux d'excavation issus des travaux de la Ville sur ses réseaux de services.

## **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

Le budget alloué à la fonction « Santé et bien-être » augmente de 127 605 \$, représentant une croissance de 38,23 %, en comparaison du budget antérieur. Cette importante augmentation est due essentiellement au budget additionnel de 100 000 \$ consenti par le conseil dans le cadre de l'adoption et la mise en œuvre de la nouvelle politique de développement social. Également, le budget 2014 fait l'objet d'un ajustement de la participation financière de la Ville au déficit de l'Office municipal d'habitation (OMH). À noter que cette participation nous est déterminée et confirmée annuellement par la Société d'habitation du Québec (SHQ), un organisme relevant du gouvernement du Québec.

## **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

Le budget alloué à la fonction « Aménagement, urbanisme et développement » diminue de 354 466 \$, représentant une réduction de (6,89 %) du budget antérieur. Au niveau des activités de cette fonction, le conseil a fait des choix difficiles afin de parvenir à l'équilibre budgétaire. Un grand effort de rationalisation dans les services a été demandé à nos directions, mais les réductions consenties se sont avérées, de l'avis du conseil, insuffisantes. Il a donc été décidé, sans gaité de cœur, de faire une pause de transition et de mettre en veilleuse, cette année, le spectacle du théâtre d'eau Ohneka. Nous verrons, cette année, quelle orientation nous souhaiterions prendre dans l'avenir pour continuer à mettre en valeur cette partie du vieux canal de Beauharnois. Bien que nous ayons rationalisé certaines dépenses, nous injecterons tout de même des sommes d'argent pour la réalisation d'activités touristiques visant à minimiser l'impact du retrait de cette activité plus que populaire et qui a eu sa part de succès, visant aussi à soutenir le déploiement et la vitalité du centre-ville.



Également, des sommes additionnelles sont consenties au programme de rénovation de façades commerciales; on ne peut que constater les effets positifs sur la qualité visuelle des bâtiments du centre-ville élargi qui ont bénéficié de ce programme. Nos efforts d'investissements des dernières années dans la promotion et le développement de nos infrastructures d'accueil touristique en particulier portent ses fruits. Nous devons persévérer en la matière en faisant connaître les avantages et la beauté de notre ville. Le « vieux canal » est devenu un lieu de rendez-vous de prédilection et d'animation, une des pierres angulaires de notre déploiement touristique. Nous poursuivrons notre soutien financier au développement de sa programmation.

### **LOISIRS ET CULTURE**

Le budget alloué à la fonction « Loisirs et culture » diminue de 19 194 \$, représentant (0,24 %) du budget antérieur. Cette diminution découle d'une importante rationalisation au niveau des innombrables activités de cette fonction ainsi que du réajustement des contributions à différents organismes.

### **AUTRES ACTIVITÉS**

Le budget alloué à la fonction « Autres activités » augmente de 272 834 \$, représentant une croissance de 8,07 % du budget antérieur. Cette fonction budgétaire est constituée exclusivement des dépenses reliées à la gestion de nos bâtiments et à l'usage de nos véhicules municipaux de service. Cette augmentation résulte de la construction et/ou de l'acquisition de bâtiments destinés à des fonctions municipales ou publiques, mentionnons, entre autres, le nouveau poste de police de la Sûreté du Québec, l'église Saint-Augustin, l'ancien couvent des Sœurs Dominicaines, le futur site du complexe 2<sup>e</sup> génération appelé écocentre ainsi que la réfection majeure du pavillon de la

piscine du parc Delpha-Sauvé et de l'édifice Jean-H.-Besner. Rappelons que les dépenses générées par la construction du nouveau poste de police de la Sûreté du Québec (SQ) sur la rue Hébert sont à la charge exclusive de la Société québécoise des infrastructures (SQI) avec laquelle la Ville a signé une entente de location à long terme. Bien que le financement pour la réalisation de ce bâtiment figure à la rubrique de la dette globale de la Ville, ce projet constitue un investissement municipal avisé puisque l'ensemble des coûts en capital et intérêts sera supporté par un revenu de loyer équivalent assumé par la SQ via la SQI. En outre, ce projet nous permettra de conserver plusieurs emplois bien rémunérés sur le territoire ainsi que la présence policière permanente.

### **FRAIS DE FINANCEMENT**

Le budget alloué à la fonction « Frais de financement » augmente de 467 735 \$, représentant une croissance de 9,54 %, en comparaison du budget antérieur. Cette augmentation est directement reliée au remboursement d'une grande partie des frais de financement découlant de l'ambitieux programme de réhabilitation des infrastructures, initié en 2009, et qui se poursuit dans le respect de l'engagement pris, par le conseil antérieur, dans la perspective de réhabiliter l'ensemble de nos infrastructures vétustes et coûteuses à entretenir et à exploiter. Toutefois, cette augmentation est combinée à une réduction substantielle et progressive des plus anciennes dettes de chacune des municipalités regroupées, constituant depuis 2002 notre nouvelle Ville, ceci permettant de contrer les effets d'une croissance accélérée des remboursements. Il importe de préciser ici que des revenus supplémentaires provenant des répartitions aux riverains usagers des projets, des programmes gouvernementaux de subventions, assurant une portion appréciable mais équitable du remboursement des coûts de financement de ces investissements

amortissent ainsi l'effet de cette augmentation sur la hausse des frais de financement. Faut-il rappeler aux contribuables que nous réussissons toujours à financer l'ensemble de nos investissements à des taux d'intérêt très bas en raison de la santé financière reconnue de notre Ville.

Il faudra toutefois s'attendre à voir s'accroître cette fonction budgétaire au cours des prochaines années. La Ville s'est engagée dans un vaste programme de réhabilitation de l'ensemble de ses vétustes réseaux de service de distribution d'eau et de branchement des égouts sanitaires. Les conseils antérieurs et l'actuel conseil ont souhaité et souhaitent toujours profiter au maximum des programmes gouvernementaux mis à leur disposition pour financer une partie importante des travaux à réaliser. De meilleurs réseaux nous permettront de réduire, à court, moyen et long termes, les dépenses récurrentes d'entretien et aux contribuables de rouler sur des routes de meilleure qualité. Nous profitons au maximum de ces programmes pour améliorer l'environnement et l'aspect visuel des quartiers et de la ville en général. Tous et toutes en tirent déjà un bénéfice en termes d'embellissement de notre ville et d'amélioration et de sécurisation de nos réseaux routiers intérieurs. Notre ville a changé et c'est la résultante de nos efforts collectifs

Nous tirons avantage au maximum de la conjoncture économique canadienne. Les subventions accordées, conjointement par les gouvernements du Canada et du Québec, dans les programmes d'infrastructures ont permis la réalisation, sur notre territoire, de nombreux projets qui ont fait travailler nos entreprises, nos citoyens corporatifs et les gens qui résident et gagnent leur vie dans notre ville. Le financement de tous nos projets d'investissements ainsi que le refinancement périodique de notre dette globale se font depuis plusieurs années à des taux

avantageux, rappelons-le, puisque le secteur financier achète bon an, mal an les obligations et finance ainsi nos investissements, car il tient compte de notre excellente santé financière et particulièrement de la bonne gestion de notre dette municipale. C'est à la rubrique de la « charge fiscale » des statistiques financières publiées annuellement par le gouvernement du Québec qu'on peut véritablement mesurer le niveau de performance de notre Ville et de notre administration à l'égard de la gestion de sa dette. Notre Ville demeure, sur le plan de la performance, dans la moyenne inférieure des engagements financiers à être supportés par nos contribuables, en comparaison des autres villes comparables du Québec; un positionnement que nous suivons avec attention.

### **REMBOURSEMENT DE DETTES**

Le budget alloué à la fonction « Remboursement de dettes » augmente de 660 453 \$ et représente un accroissement de 7,61 %, en comparaison du budget antérieur. Cette augmentation s'explique de la même façon que nous l'avons décrite à la rubrique précédente intitulée « **Frais de financement** ». La bonne nouvelle; c'est que nous payons nos dettes; ce faisant, la communauté investit et s'enrichit.

### **IMMOBILISATIONS**

Le budget alloué à la fonction « Immobilisations » augmente de 9 171 \$ et représente un accroissement de 3,46 %, en comparaison du budget antérieur. Cette section fait référence à l'acquisition de biens, d'équipement et d'outillage dont l'usage sera réparti sur plusieurs exercices financiers, ces immobilisations étant financées à même le budget d'opération. Le programme de resurfacement des rues est également inclus dans cette fonction budgétaire, cette activité étant désormais annuelle et considérée comme récurrente depuis l'année 2010.

Notons que ce programme de resurfaçage est presque entièrement financé par les revenus issus de la taxe sur les carrières et sablières perçue annuellement. Il existe deux carrières en exploitation sur notre territoire et elles génèrent ensemble des revenus annuels de l'ordre de plus de 800 000 \$.

### **AFFECTATIONS AUX SURPLUS**

Le budget alloué à la fonction « Affectations aux surplus » augmente de 47 998 \$, représentant un accroissement de 0,43 %, en comparaison du budget antérieur. Cette variation provient essentiellement de l'ajustement de certaines réserves et surplus. Plus précisément, la variation que l'on constate provient de l'augmentation des remboursements devant être faits à notre fonds de roulement. Ce fonds est constitué depuis de nombreuses années, il sert de levier financier visant à autofinancer différents projets structurels de la Ville; il a été constitué à partir d'excédents financiers annuels passés de notre municipalité.

### **REVENUS**

Afin de pourvoir au paiement de l'ensemble des dépenses figurant aux différentes fonctions budgétaires élaborées précédemment, il est nécessaire de disposer de sources adéquates de financement. Les villes et municipalités ont un pouvoir de taxation et de tarification que leur confère la *Loi sur les cités et villes*. Elles peuvent, en outre, profiter d'un support financier gouvernemental par le biais de subventions ou d'ententes fiscales convenues entre les grandes unions municipales, notamment l'UMQ (Union des municipalités du Québec), la FQM (Fédération québécoise des municipalités) et le gouvernement du Québec. Rappelons que la dernière Entente Québec-Municipalités s'est terminée le 31 décembre 2013 et qu'une nouvelle entente est présentement en négociation.

Les revenus de notre Ville, comme pour la plupart des villes québécoises, proviennent essentiellement de trois différentes sources. La première étant la taxation qui représentera, en 2014, 79,39 % des revenus. Cette source de revenus se divise en deux parties spécifiques. La première est la taxation basée sur l'évaluation foncière des immeubles situés sur le territoire de la municipalité, elle est aussi appelée « taxation foncière » et représentera pour la prochaine année un montant de 37 669 093 \$, soit 51,67 % du budget global des revenus prévus. La deuxième partie étant la tarification des services municipaux qui génèrera, en 2014, une somme de 20 208 025 \$, soit 27,72 % des revenus totaux.

Un nouveau rôle triennal d'évaluation ayant été déposé en novembre dernier, nous avons constaté une augmentation moyenne de 15,06 % de l'ensemble du bâti taxable de notre territoire. Afin d'éviter que cette hausse des valeurs ait un impact équivalent sur le compte de taxes de nos contribuables, nous avons modulé, voire ajusté les différentes catégories de taux de taxes foncières de manière à ramener cette augmentation moyenne à l'intérieur d'une variation limitant la hausse du compte de taxes de l'année en cours. Par contre, il faut mentionner que depuis le regroupement de nos anciennes municipalités, le décret adopté par le MAMROT nous a imposé d'appliquer la méthode de calcul des taux de taxation qu'il a lui-même proposé et instauré lors de l'adoption du premier budget de notre nouvelle Ville soit pour l'année budgétaire 2003. Tel que prévu dans ce décret de regroupement, cette méthode se devait de tenir compte des dettes propres à chacun des anciens secteurs au moment du regroupement, à noter que ces dettes ont toujours varié de façon disproportionnée au cours des années ce qui a eu une influence marquée sur leur mise à niveau annuelle. Pour l'année 2014, ces facteurs ont pour effet d'accélérer le processus de mise à

niveau des taux de taxation touchant particulièrement les secteurs de Saint-Timothée et de Grande-Île. Il est évident qu'en vertu de ce nouveau rôle d'évaluation, un certain nombre de propriétés subiront une hausse de taxes en comparaison de cette moyenne et que d'autres profiteront d'une baisse, c'est là le principe de la moyenne. En faisant abstraction de cette méthode, la hausse moyenne de la taxation foncière en 2014 s'établit à 1,27%, ce qui est à peine supérieur à l'inflation qui s'établit, pour la région de Montréal, à environ 0,9%.

Les citoyens continueront de bénéficier, comme c'est le cas depuis plusieurs années maintenant, de l'étalement des versements de paiement des taxes en trois versements égaux. L'échéancier des versements sera le suivant : le premier versement – le 1<sup>er</sup> mars, le deuxième versement – le 1<sup>er</sup> juin et le troisième versement – le 1<sup>er</sup> septembre. Cette mesure permet aux citoyens contribuables, aux familles et aux travailleurs de mieux planifier leur budget « revenus-dépenses » annuel dans un contexte économique toujours difficile et sous pression.

## **TAXATION FONCIÈRE**

Tel que mentionné précédemment, les nouveaux taux de la taxe foncière ont été établis en tenant compte du dépôt du nouveau rôle triennal d'évaluation. Nous avons également tenu compte des dispositions prévues dans le décret de regroupement des trois anciennes municipalités; les taux des différents secteurs ont terminé toutefois leur période de nivellement. Tous les taux de taxes qui seront soumis dans ce budget comprennent l'augmentation générale et le paiement par les contribuables des anciens territoires de leur ancienne dette municipale; cette mesure étant valable pour l'ancien territoire de Salaberry-de-Valleyfield et ceux de Grande-Île et de Saint-Timothée.

## **IMMEUBLES RÉSIDENTIELS DE CINQ LOGEMENTS ET MOINS**

J'annonce donc que le taux de base de la taxation foncière pour 2014 est fixé pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield à 0,79 \$ du 100 \$ d'évaluation, que le taux de base du secteur Saint-Timothée est fixé à 0,75 \$ du 100 \$ d'évaluation et que le taux de base du secteur Grande-Île est fixé à 0,74 \$. Ces taux de taxes s'appliquent aux nouvelles évaluations foncières figurant dans le nouveau rôle d'évaluation pour chaque propriété. Ces taux établis pour chacune des anciennes municipalités constituent les « taux de base » servant au calcul des taux de taxes pour les autres catégories d'établissements ou de propriétés.

## **IMMEUBLES RÉSIDENTIELS DE SIX LOGEMENTS ET PLUS**

Les taux de taxation foncière de la catégorie des immeubles résidentiels de six logements et plus ont été modifiés en tenant compte du taux de base de chacun des secteurs municipaux correspondant aux anciennes villes et des facteurs résultant du dépôt du rôle d'évaluation. Les taux pour cette catégorie sont fixés à 0,88 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield, à 0,83 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Saint-Timothée et à 0,82 \$ du 100 \$ pour le secteur Grande-Île.

## **IMMEUBLES COMMERCIAUX**

Compte tenu des autres dispositions des lois et du décret de regroupement, les taux de taxation pour cette catégorie d'immeubles seront réajustés et sont fixés à 1,99 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield, à 1,95 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Saint-Timothée et à 1,94 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Grande-Île.



## **IMMEUBLES INDUSTRIELS**

Pour cette catégorie d'immeubles, les taux de taxation foncière suivent les mêmes variations que celles de la catégorie des immeubles commerciaux. Les taux sont ainsi fixés à 2,59 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield, à 2,55 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Saint-Timothée et à 2,54 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Grande-Île.

## **TERRAINS VACANTS DESSERVIS**

Les taux de taxes pour les terrains vacants bénéficiant des services municipaux sont établis au double des taux fixés pour les immeubles de cinq logements et moins. Ils seront donc fixés pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield à 1,58 \$ du 100 \$ d'évaluation, pour le secteur Saint-Timothée à 1,50 \$ du 100 \$ d'évaluation et pour le secteur Grande-Île à 1,48 \$ du 100 \$ d'évaluation.

## **IMMEUBLES DU SECTEUR AGRICOLE**

Les taux de taxation pour les immeubles du secteur agricole seront fixés sur la même base que la catégorie des immeubles résidentiels de cinq logements et moins.

## **TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX**

La méthode de tarification des services municipaux tient compte des coûts réels du rendu des services publics et de leur indexation annuelle, s'il y a lieu. Le conseil maintient cette politique depuis déjà plusieurs années et conservera cet engagement pour les années futures. Au cours de l'année 2013, plusieurs questionnements de la part de contribuables corporatifs nous ont amenés à procéder à une analyse en profondeur des coûts réels du rendu des services

publics. Les résultats de cette analyse, appliqués aux données budgétaires de 2014, nous permettent de conclure que les tarifs actuels sont suffisants et représentent les coûts réels du rendu des services publics. Par conséquent, les tarifs pour le rendu des services publics ne seront pas modifiés pour l'année 2014, ils sont donc fixés aux mêmes taux que ceux de l'année 2013.

Depuis 2013, pour toute unité commerciale intégrée à une unité de logement (travailleur indépendant et/ou autonome), la tarification des services municipaux est fixée à un pourcentage de 25 % de l'ensemble des tarifs imposés à tout bâtiment du secteur commercial. Cette tarification est reconduite pour l'année 2014, pour toute unité commerciale de cette nature, elle représente une somme maximum de 248 \$.

#### **FOURNITURE DE L'EAU POTABLE**

Le tarif annuel pour l'approvisionnement en eau potable demeure fixé à 221 \$ par unité d'habitation. Le propriétaire d'une piscine creusée paiera un tarif annuel de 47 \$ et le propriétaire d'une piscine hors terre paiera 33 \$ annuellement étant donné la grande quantité d'eau supplémentaire requise.

Compte tenu de la présence, depuis 2010, de compteurs d'eau dans toutes les unités commerciales et industrielles du territoire, le tarif de base est également fixé à 221 \$ pour les premiers 90 000 gallons impériaux consommés. À ce tarif s'ajoute une charge supplémentaire progressive en fonction de l'évolution de la consommation. Les plus grands consommateurs paieront évidemment davantage pour l'usage qu'ils font du service et ceux qui feront l'effort d'économiser l'eau seront certes moins pénalisés, voire même avantagés.

## **ÉPURATION DES EAUX USÉES**

En 2010, la Ville a élaboré une planification pour la réalisation des travaux de modernisation et de mise à jour des infrastructures de la station de traitement des eaux usées *La Seigneurie* située sur le boulevard Gérard-Cadieux dans le prolongement du parc industriel et portuaire Perron. Ces travaux ont été entrepris au cours de l'année 2013 et devraient se terminer avant la fin de la présente année financière. Il faut noter que le financement de ces travaux de l'ordre de 17M\$ est en grande partie assumé par le biais d'une subvention (90 %) gouvernementale provenant des paliers fédéral et provincial. La portion du financement assumée par la Ville ne devrait avoir qu'une légère influence sur la hausse du tarif de traitement des eaux usées; le réajustement tarifaire ne surviendra toutefois qu'en 2015.

Le tarif annuel 2014 pour le traitement des eaux usées demeure donc fixé à 239 \$ par unité d'habitation.

## **COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES**

Le projet d'étude visant à construire et à mettre en service une usine de biométhanisation, qui sera située dans le parc industriel de Beauharnois, pour y traiter les matières biodégradables domestiques est toujours en cours de planification et la réalisation de ce projet doit être entreprise en 2015-2016. Au cours de l'année 2014, la construction d'un complexe 2<sup>e</sup> génération, communément appelé « écocentre » à caractère permanent à Salaberry-de-Valleyfield changera certainement les habitudes de nos citoyens en ce qui a trait à leur gestion des matières résiduelles domestiques; ce projet devrait être complété pour l'automne de la présente année. Nous serons en mesure de préciser les modalités de collecte et de disposition des matières et matériaux

destinés à être traités à cet écocentre au cours de l'été de la présente année de façon à permettre à nos citoyens de mieux s'adapter aux nouvelles pratiques proposées par ce service amélioré. Ce projet se réalise en collaboration avec la MRC de Beauharnois-Salaberry et aura un caractère régional puisque plusieurs autres municipalités de la MRC seront invitées à disposer de leurs matières admissibles au centre moyennant une participation financière.

Le tarif annuel pour la collecte des ordures ménagères destinées à l'enfouissement demeure donc fixé à 197 \$ par unité d'habitation. Le tarif pour chacune des unités commerciales demeure également fixé à 394 \$ pour l'année 2014.

### **COLLECTE SÉLECTIVE**

Les objectifs gouvernementaux en matière de diversion de la disposition des matières résiduelles domestiques ainsi que les pratiques associées au modèle de gestion des matières résiduelles sont omniprésentes dans nos préoccupations. Nous devons, comme citoyens, faire davantage pour accroître notre participation au programme de recyclage de ces matières. Les subventions gouvernementales, issues d'une taxation imposée aux consommateurs pour la disposition des matières résiduelles dans des sites d'enfouissement, nous permettent d'amortir le coût de la facture transmise aux contribuables. Une partie de ces taxes est retournée au gestionnaire régional du service, soit la MRC de Beauharnois-Salaberry, pour être redistribuée aux villes partenaires après en avoir prélevé des frais de gestion destinés à soutenir l'équipe qui voit à l'administration régionale du PGMR (Plan de gestion des matières résiduelles), à soutenir les projets visant à favoriser et accroître le pourcentage de recyclage dans les villes participantes et enfin à faire la promotion de la bonne gestion

citoyenne de la disposition des déchets domestiques. Ces sommes d'argent, retournées aux municipalités régionales de comté (MRC) que l'on qualifie de contributions, servent donc à mettre en place des programmes visant à améliorer la performance du recyclage et, à long terme, à diminuer au maximum les quantités de déchets destinés à l'enfouissement sanitaire.

Ainsi, le retour d'une partie de ces taxes gouvernementales à l'enfouissement vers les municipalités est désormais établi en regard des efforts de recyclage consentis par nos citoyens et de leurs rendements quantitatifs. L'atteinte des objectifs du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, d'ici 2015, est un enjeu auquel on ne peut se soustraire et cela risque d'avoir un impact majeur sur les coûts du service, à moyen et à long termes, de disposition et de traitement des ordures ménagères de toutes sortes. La collecte sélective, mise en place sur une base hebdomadaire depuis janvier 2011, a permis d'améliorer notre situation, voire notre performance, mais beaucoup reste à faire.

Tout récemment, par décret, le gouvernement du Québec a décidé de réduire de 7,5 % les redevances retournées aux municipalités régionales de comté (MRC) afin de financer les programmes locaux et régionaux de collecte et disposition des matières recyclables. Cette coupe de financement se rajoute à toutes les autres qui conduisent à une diminution des revenus municipaux en provenance de programmes gouvernementaux pourtant bien établis. Il faut convenir qu'il y a plusieurs façons de financer l'objectif de déficit zéro du gouvernement du Québec et les municipalités seront appelées, aujourd'hui et demain, à y contribuer. Cette coupure dans les transferts gouvernementaux ne se fera

toutefois sentir que dans les années à venir et n'aura pas d'effet sur la tarification du service en 2014.

Le tarif annuel pour la collecte sélective demeure donc fixé, en 2014, à 68 \$ par unité d'habitation. Le tarif annuel pour chacune des unités de la catégorie commerciale demeure également fixé à 136 \$.

### **PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2014 - 2015 - 2016**

Le conseil municipal doit annuellement, dans le même exercice de présentation budgétaire, adopter un programme triennal d'immobilisation (PTI). Ce programme regroupe les projets d'investissement que la Ville prévoit effectuer sur son territoire au cours des trois prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel, social et sportif, tout en améliorant la qualité de vie des citoyens par un meilleur aménagement urbain, et ce, dans une perspective de développement durable. Ce plan triennal s'insère dans le processus de planification des investissements et donne un aperçu des orientations du conseil en matière de développement de la Ville; il constitue aussi un guide qui permet aux directions des services municipaux de mieux orienter leurs plans d'action respectifs en regard des visées du conseil municipal.

L'élaboration du programme triennal d'immobilisation passe, dans un premier temps, par l'évaluation des besoins d'investissement nécessaires afin d'assurer le maintien en bon état des infrastructures de la ville. À partir de tableaux détaillés, préparés par le Service de l'ingénierie et suivant les recommandations formulées par l'équipe de direction de la Ville, le conseil municipal retient les projets prioritaires qu'il réalisera ou qu'il souhaite réaliser à court terme, et ce,

dans le respect de ses orientations stratégiques, de la capacité de réalisation des travaux, des contributions financières gouvernementales anticipées et de la capacité de payer des contribuables. L'exercice permet aussi aux directions des services de préparer les modèles de financement qui seront requis pour les différents projets retenus.

La liste de projets retenus est révisée périodiquement en considération des événements à survenir durant l'année budgétaire et des priorités discutées par les membres du nouveau conseil suite à l'étude du budget de l'année 2014. Au cours des premières semaines de 2014, les membres du nouveau conseil seront appelés à revoir les priorités d'investissement énoncées et approuvées par le conseil précédent. Ils élaboreront leur propre plan stratégique de développement économique et adopteront un plan d'action qui tiendra compte de leurs priorités en vue de favoriser la croissance et le développement cohérent de la ville, toujours dans une perspective de développement durable, et cela, pour la durée de l'actuel mandat. Ce plan de développement stratégique sera soumis aux directions des services qui élaboreront, à leur tour, des plans d'action spécifiques visant à assurer la réalisation du plan d'action prioritaire du conseil.

Dans ses choix de projets priorisés lors de l'élaboration du budget que nous allons adopter, le nouveau conseil municipal a tenu compte des politiques déjà mises en place précédemment permettant ainsi d'assurer une certaine continuité, une cohésion et cohérence dans la gestion des affaires de la municipalité. Ainsi le Plan d'action en développement durable avec une majeure en environnement communément appelé le PADD-E, le plan global de réhabilitation des infrastructures, les plans de développement commercial et d'aménagement du centre-ville élargi, le plan directeur des parcs et espaces

verts et enfin les politiques adoptées par le conseil pour assurer l'équilibre social, l'équité dans le développement de la ville et de ses quartiers et l'amélioration de la qualité de vie sont maintenus et feront l'objet de discussions, de révisions et/ou d'amélioration au moment de l'élaboration, pour le mandat qui s'amorce, du nouveau plan stratégique de développement de l'actuel conseil. Le nouveau conseil municipal est donc cohérent dans ses choix et assurera la rigueur de sa démarche qui, somme toute, a longuement et mûrement été réfléchi et adaptée à la réalité et à la personnalité des membres constituants, anciens et nouveaux.

Il est également entendu que les choix retenus par les membres du nouveau conseil tiendront compte du financement des projets, des subventions issues de programmes gouvernementaux ainsi que de la volonté de la population de vouloir contribuer par des répartitions, dans certains cas, à leur réalisation. Dans sa démarche, le conseil municipal souhaite tirer le maximum des sources de financement externes proposées par les programmes gouvernementaux afin de maintenir le service de la dette nette à un niveau acceptable. Nous demandons un effort de la part de nos contribuables. Il est certain que nous ne saurions réaliser tous ces projets de réhabilitation de nos réseaux vétustes et tirer un maximum des programmes gouvernementaux, s'il n'y avait pas de contributions des citoyens des secteurs visés. Nous avons fait un choix politique d'imposer une contribution, pour une partie des travaux, aux contribuables riverains où sont réalisés ces travaux prioritaires. Cette formule n'est pas exclusive à notre Ville, mais elle permet d'aller plus loin dans notre démarche de réhabilitation, d'en faire plus et de disposer, à l'ultime, de meilleurs équipements, de meilleures routes, de meilleurs réseaux et enfin d'un meilleur environnement au bénéfice de tous nos citoyens d'aujourd'hui et des générations futures. Cette formule garantit



aussi une meilleure équité dans la distribution de la richesse foncière qui alimente nos budgets annuels.

Dans son plan triennal d'immobilisation 2014-2015-2016, le conseil municipal propose d'investir environ 132M\$ dans la réalisation de projets divers dont environ 56M\$ de ces investissements ont déjà été engagés dans les années précédentes ou seront engagés en 2014.

Les principaux projets poursuivis ou ayant été initiés en 2013 ou avant sont les suivants :

Usine d'épuration des eaux usées	11 400 000 \$
Infrastructures – Rue Victoria et aménagement du vieux canal	300 000 \$
Développement – Secteur Saint-Eugène	2 300 000 \$
Réfection de chaussées et trottoirs	2 000 000 \$
Chaussée – Rang Sainte-Marie	1 500 000 \$
Travaux connexe – Relocalisation de la voie ferroviaire CSX	11 200 000 \$
Infrastructures – Écoparc industriel (Quartier Saint-Timothée)	300 000 \$
Cours d'eau (Arthur Boyer) – Quartier Grande-Île	3 000 000 \$
Pavage – Nouveaux développements	250 000 \$
Rénovation – Parc Delpha-Sauvé	2 480 000 \$
Édifice – Sûreté du Québec	4 400 000 \$
Complexe 2 <sup>e</sup> génération – Écocentre	2 050 000 \$
Maison des jeunes (skateparc)	2 450 000 \$
Aménagement d'un mur antibruit dans le prolongement de la rue de la Passerelle, le long de l'autoroute 530	500 000 \$

Cette liste identifie les projets qui ont déjà fait l'objet de mandats de conception et/ou d'exécution. Certains travaux sont déjà engagés, notamment ceux de la rue Victoria Est, du rang Sainte-Marie, qui sont en voie d'achèvement, ceux du cours d'eau Arthur-Boyer, en démarrage et enfin ceux de la construction du nouveau poste de police de la SQ.

D'autres projets font actuellement l'objet d'analyses et d'études préliminaires au Service de l'ingénierie et entrent donc dans une planification à court et moyen termes; notons entre autres :

- La réhabilitation des infrastructures du boulevard du Havre ainsi que des rues Salaberry, Jacques-Cartier et Saint-Thomas.
- La collecte et la gestion des eaux pluviales du parc d'affaires Arthur-Miron.
- La phase 2 des infrastructures du parc industriel et portuaire Perron.
- Les bâtiments de la SPCA et de la Recyclerie.
- Les aménagements des traverses nord-sud du boulevard Mgr-Langlois et la mise en place de mesures visant à améliorer la sécurité la circulation véhiculaire, à contrôler et à réduire la circulation des véhicules lourds.
- L'installation de feux de circulation à l'intersection de la rue Léger et de la route 201/A530.

Le financement des travaux d'investissement prévus en 2014 et chiffrés dans le plan triennal que nous adoptons ce soir sera réalisé de la façon suivante :



Plusieurs des travaux identifiés dans cette liste sont en cours d'exécution et seront complétés en 2014, d'autres seront entrepris, possiblement en 2014 et complétés aux cours des années suivantes. Tous les travaux de réhabilitation d'infrastructures font partie, rappelons-le, d'une planification à long terme d'exécution de travaux et ont fait l'objet d'analyses techniques de sorte que les cibles choisies, les lieux, routes et quartiers figurent sur une liste de priorités dans laquelle les infrastructures les plus âgées et les plus endommagées seront réhabilitées en premier. Ce plan d'intervention et ses priorités ont d'ailleurs été approuvés par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et sont admissibles aux divers programmes de subventions dédiés à la réhabilitation des infrastructures.

Voilà donc le programme ambitieux des investissements et travaux qui nous attend en 2014 et les années à venir.

Bien que notre programme soit ambitieux pour l'année 2014, le rythme de réalisation ne sera pas aussi effréné que par les années passées. Il faudra toutefois supporter les inconvénients des nombreux travaux engagés sur notre territoire. Le ministère du Transport du Québec (MTQ) devrait compléter la réfection du pont Salaberry et entreprendre ceux du pont Fabre au cours de la

présente année. Il n'en demeure pas moins que des efforts importants doivent être consentis par nos citoyens pour mettre à niveau l'ensemble de nos infrastructures les plus anciennes et les plus endommagées.

L'Autoroute 30 a célébré son premier anniversaire le 15 décembre dernier. Une nouvelle étude des impacts de la mise en place de cette importante infrastructure routière doit être réalisée cette année par le MTQ en vue d'apporter des correctifs aux équipements (mur antibruit) mis en place pour atténuer les irritants sonores en particulier. Nous verrons à assurer le suivi de cette obligation et engagement du MTQ.

Comme l'autoroute 30 constitue désormais un carrefour incontournable de transfert des marchandises, grâce à la disponibilité des moyens de transport multimodaux de marchandises et à ses accès à tous les réseaux nord-américains, Salaberry-de-Valleyfield est désormais prête à recevoir les entreprises, les commerces et les nouveaux résidents qui veulent s'investir chez nous.

Voilà donc, Chères citoyennes et Chers citoyens, l'orientation que souhaite donner le nouveau conseil municipal, que vous avez élu en novembre dernier, à la démarche de saine gestion et de développement de notre Ville par la présentation de ce budget de l'année 2014. Nous pouvons vous assurer que les engagements que nous prenons permettront une amélioration de la qualité des services et une administration encore plus rigoureuse. Nous visons l'amélioration de la qualité de vie, à tous points de vue, pour l'ensemble de nos citoyennes et citoyens.

Toutes les données contenues dans ce discours et ses annexes sont disponibles, à compter de maintenant, sur le site Internet de la Ville, au [www.ville.valleyfield.qc.ca](http://www.ville.valleyfield.qc.ca), à la page d'accueil « **Actualités** ».

Je vous remercie de l'attention que vous avez portée à ce long exposé. Je souhaite vous rassurer sur la volonté du nouveau conseil municipal, sur sa vision et son engagement à travailler au bon fonctionnement et au développement de la ville, dans le respect des valeurs véhiculées, dans la cohésion et la cohérence de nos interventions et dans les meilleures conditions possibles et aussi dans le respect de la capacité financière des contribuables.

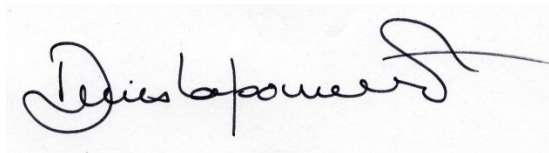
Tous les membres du conseil municipal se sont engagés à mettre leur cœur et leur passion à faire de notre ville un modèle de milieu de vie où chacun et chacune d'entre nous souhaitent, comme individu et comme membre de la communauté, se réaliser.

Je termine en remerciant à nouveau les membres du conseil, le directeur général et son personnel de direction et en particulier l'équipe de la gestion des finances qui a piloté la préparation du budget et la préparation de la documentation afférente. Je remercie, au nom du conseil, toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration et à la mise en forme de ce budget réaliste, dans le contexte, et adapté à la capacité financière de l'ensemble des contribuables campivallensiens.

Je nous souhaite à nouveau une année 2014 à la hauteur de nos espérances et à celles de vos attentes comme citoyens. Nous sommes convaincus qu'ensemble, notre ville jouera son rôle de capitale régionale économique et culturelle, ce en quoi nous nous investissons avec ambition et passion.

---

Partagez avec nous le positionnement de notre Ville comme leader régional et point de mire national; soyons fiers des résultats de reconnaissance que nous obtenons d'année en année, grâce à nos efforts collectifs.



Denis Lapointe, ing. M. Ing. Env.  
Maire